

à Jérusalem-Est depuis 1967, lesquels modifient en profondeur le caractère même de cette ville qui devrait constituer selon eux un centre vital pour les trois confessions et leurs communautés religieuses. Le Saint-Siège m'a fait part à nouveau du point de vue exprimé par le Pape aux Nations unies en 1979, selon lequel un accord spécial prévoyant des garanties internationales devrait être conclu pour assurer le maintien du caractère religieux unique de la ville.

Le statut de Jérusalem représente peut-être l'un des problèmes les plus difficiles à régler dans le conflit israélo-arabe, mais j'ai la conviction que si toutes les parties y mettent suffisamment de bonne volonté pour régler les autres points importants et complexes en litige, on pourrait aussi s'entendre sur le sort de la ville. Je recommande donc que, tant que l'on n'aura pas trouvé de solution globale au conflit, le Canada maintienne son refus de reconnaître l'annexion par Israël de Jérusalem-Est et de ses quartiers périphériques, conformément à la Résolution 242 et aux autres résolutions des Nations unies que notre pays a appuyées depuis 1967, année de cette annexion.

#### Aide matérielle

Les contributions versées par le Canada à l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine et notre participation aux missions de maintien de la paix des Nations unies sont les efforts les plus apparents déployés par le Canada pour atténuer les souffrances causées par le conflit israélo-arabe et pour réduire les tensions entre les parties au différend. Depuis sa participation à l'organisme des Nations unies chargé de la surveillance de la trêve en 1948, le Canada a été de toutes les opérations de maintien de la paix des Nations unies. Les membres de nos forces armées ont vécu des années et des mois pénibles dans des conditions difficiles, cherchant à faire respecter l'armistice et les accords de désengagement intervenus entre Israël et ses voisins. C'est un rôle où nous avons acquis une maîtrise certaine et qui est apprécié par les pays de cette partie du globe. Nous devons continuer à assumer cette responsabilité là où le maintien de la paix peut, selon nous, aider à empêcher le déclenchement d'hostilités, à réduire les tensions ou à créer un climat favorable à l'établissement d'un dialogue entre antagonistes.